



NUMÉRO 1412-1119

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 8 décembre 2014, à 19h30 au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Christian Roy, M. Éric Lessard,
M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1412-1119-2

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Adoption du budget 2015

1412-1119-3

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2015 soit adopté au montant de 604 299 \$ selon la répartition suivante des postes :

Revenus	Budget 2015
Taxes	492 623\$
Transferts	57 676\$
Service rendu	49 000\$
Autres revenus	5 000\$
Total des revenus	604 299\$

Dépenses	Budget 2015
Administration générale	120 177\$
Sécurité publique	72 401\$
Réseau routier	175 147\$
Déneigement	94 625\$
Hygiène du milieu	66 594\$
Urbanisme	12 795\$
Loisir et culture	62 560\$
Frais de financement	0\$
Remboursement de la dette	0\$
Total des dépenses	604 299\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Adoption du règlement 205 – Taxation 2015

R205

1412-1119-4

Il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, que le règlement no 205 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2015 et les modalités de leur perception soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

6. Levée de la séance

1412-1119-6

À 20h05, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière